EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le 06/02/2023

ID: 031-213101876-20230130-2023_012-DE

| commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation | |
|---|--|
| légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire. | |
| Présents: Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC | Séance du 30 janvier 2023 Acte n° 2023-012 |
| Absent(s) représenté(s): Mme BRUN a donné procuration à Mme VOISIN Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE Mme STEMER a donné procuration à Mme VALENTI M. BRIANTAIS a donné procuration à M. CHOUARD M. FRANCHINA a donné procuration à M. SÉVERAC | Conseillers en exercice : 33 |
| Absent(s):/ | Conseillers présents : 28 |
| Secrétaire de séance : Mme BOBO Françoise | Date de la convocation : 23 janvier 2023 |
| Thème: 4.1 - PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. | |
| Objet : Création d'un poste titulaire : Informaticien | |

M. SÉVERAC Philippe, Premier Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social", expose au Conseil Municipal que suite au départ à la retraite d'un agent prévu fin d'année 2023, il est nécessaire de recruter un informaticien.

En application de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, il propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'informaticien, à temps complet, à compter du 1er avril 2023, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, des agents de maîtrise et des techniciens, pouvant être occupé sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2ème classe
- Adjoint technique principal de 1ère classe
- Agent de maîtrise
- Agent de maîtrise principal
- Technicien
- Technicien principal de 2ème classe
- Technicien principal de 1ère classe

Ce dossier a été soumis à la commission du personnel du 16 janvier 2023 et au Comité Social Territorial du 26 janvier 2023.

Entendu l'exposé de M. SÉVERAC Philippe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide d'ouvrir le poste décrit ci-dessus.

ARTICLE 2 : dit que le poste sera intégré dans la prochaine mise à jour des tableaux des effectifs.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 30 janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID: 031-213101876-20230130-2023_012-DE

| | COMMUNE DE | DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL | |
|-----|------------|---|--|
| 1 - | FONSORBES | du 30 janvier 2023 - acte n° 2023-012 - page 2/2 | |
| | Thème : | 4.1 – PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. | |
| | Objet : | Création d'un poste titulaire : Informaticien | |

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

<u>ARTICLE 7</u>: dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire SIMÉON Françoise THE DE FONGO BES

La Secrétaire de Séance BOBO Françoise

MA

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le **6 FEV. 2023**